

Management des Organisations Spécialité Adjoint de Direction PME-PMI Domaine : Droit, Economie, Gestion

RNCP13283 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	314, 312, 310
Code(s) ROME	M1302, M1604, M1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Pau et des Pays de l'Adour

<http://www.univ-pau.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la Licence Professionnelle « Adjoint de Direction PME-PMI » a la compétence professionnelle pour superviser, organiser et coordonner les tâches administratives, comptables et financières, commerciales, y compris l'informatique et le traitement des données lors de la collecte d'informations auprès des acteurs opérationnels internes ou/et externes à l'entreprise.

Il structure les informations nécessaires à la prise de décisions (recherche documentaire, élaboration de devis, suivi de commandes, gestion des coûts, facturation...). Il constate les points forts et les points faibles de l'activité de l'entreprise (ou de son service propre et des services directement impliqués). Il attire l'attention de la direction et la conseille sur les prévisions et les stratégies de court terme.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les diplômés de licence professionnelle « Adjoint de Direction PME-PMI » sont capables :

- de maîtriser les méthodologies à mettre en œuvre afin d'effectuer des diagnostics spécifiques de management ;
- d'identifier les procédures législatives et réglementaires aux niveaux fiscal, social et commercial et des affaires ;
- de synthétiser les données opérationnelles en vue d'une prise de décision stratégique ;
- de proposer des solutions argumentées pour faire face aux problématiques du management des PME.
- de maîtriser les applications d'informatique de gestion, de bureautique et certains outils d'analyse des données ;
- d'utiliser leur connaissance des règles de la comptabilité et du contrôle de gestion en vue d'évaluer les coûts ;
- d'identifier les implications du droit afin de les mettre en œuvre dans la gestion des procédures ;
- de pratiquer l'anglais et l'espagnol des affaires afin de communiquer, négocier, argumenter avec des interlocuteurs étrangers.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel peut prétendre, sans aucune restriction de secteur ou branche économique, (mais toujours dans l'univers spécifique des PME) au métier de :

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- adjoint de direction, en appui de l'équipe dirigeante

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 322 €
Familles professionnelles (FAP)	L0X60 — Secrétaires bureautiques et assimilés · tension 2/5 (Faible) L3X80 — Secrétaires de direction · tension 5/5 (Très élevée) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	45 243
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L0X60 — Secrétaires bureautiques et assimilés L3X80 — Secrétaires de direction L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Code de l'éducation Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-pau.fr/live/formations>

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13283/>